

Le premier site de compostage partagé du Saulnois inauguré à Dieuze

La Communauté de Communes du Saulnois accompagne la pratique du compostage sur son territoire depuis 2012, un moyen efficace de réduire la quantité des ordures ménagères. En 10 ans, la collectivité a accompagné le développement du compostage individuel en fournissant annuellement près de 150 composteurs vendus à tarifs préférentiels aux particuliers.

Désormais, dans sa stratégie de gestion des biodéchets (déchets alimentaires et végétaux), la Communauté de Communes du Saulnois propose un accompagnement à destination des syndicats de copropriétés, des bailleurs et des communes intéressées pour implanter des sites de compostage partagé mis à disposition des foyers sans jardin ou en pied d'immeuble.

Un premier site de compostage partagé mis en place pour le collectif Moselis à Dieuze

Le site inauguré le 25 novembre prochain se situe au 5 place de l'Hôtel de Ville à Dieuze. Il permettra à 8 foyers de déposer leurs biodéchets qui se transformeront au fil du temps en un compost de grande qualité.

Les futurs usagers du composteur partagé, ont été invités à participer à son installation et se sont vus remettre un bio-seau destiné au transport des déchets alimentaires entre leur domicile et le composteur ainsi qu'un guide pratique. Ils bénéficieront ensuite d'une formation sur les bases du compostage animée par un membre des guides-composteurs-pailleurs du Saulnois.

Avec l'inauguration du site de compostage du quartier de la mairie à Dieuze, les élus de la CCS entendent bien enclencher une dynamique sur le territoire puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables, conformément à la loi contre le gaspillage alimentaire de février 2020.

La création de ces sites contribuera à détourner près de 1 400 tonnes de biodéchets par an soit 30% du poids de nos poubelles noires.

Le compostage partagé, comment ça fonctionne ?

Un site de compostage est le plus souvent composé de 3 bacs minimum : le 1^{er} sert à stocker le broyat de branches et les feuillages secs, le 2^e sert à déposer les biodéchets des habitants, le 3^e sert au mûrissement du compost. Les habitants intéressés vident leurs bio-seaux dans le bac du milieu et recouvrent le contenu par du broyat de branches.

Pour fonctionner sans encombre, il faut au minimum 2 référents de site. Il s'agit d'habitants qui souhaitent assurer le suivi du compostage et faire le lien avec la Communauté de Communes du Saulnois. Les autres usagers sont également invités à respecter le site réservé au compostage et à donner un coup de main pour des opérations régulières : brassage, transfert du compost d'un bac à l'autre, distribution de compost quand il est mûr... le tout dans une ambiance conviviale.

Intéressés ?

Voici les étapes à suivre :

- Contactez la Communauté de Communes : dechets@cc-saulnois.fr - Tél. : 03 87 05 24 36.
- Une enquête de voisinage est réalisée pour dénombrer les personnes intéressées et identifier les référents du site.
- Un temps d'échanges est mis en place à destination des voisins, syndicats de copropriété, bailleurs, communes.
- Les référents de site bénéficient d'une formation délivrée par la Communauté de Communes.
- Le site de compostage est installé, les bio-seaux distribués.

Contact :

Service Déchets Ménagers

03 87 05 24 36

dechets@cc-saulnois.fr

Contact Presse :

Cécile CHAPUT

03 87 05 80 76

cecile.chaput@cc-saulnois.fr